Commune de Taradeau

délibération :
D_2026_8_2

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Objet : Tarifs - Régie Multi-services

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 09 Septembre 2026

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIL Catherine, Madame VALERO Virginie

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexandre RICHOUX

Le Conseil Municipal de la Commune de Taradeau a voté les tarifs des prestations du groupe scolaire Jean Reynier pour l'année scolaire 2025/2026. Ces tarifs ont été fixés en tenant compte des coûts de fonctionnement et des évolutions de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'INSEE.

Pour l'année scolaire 2026/2027, il est proposé d'ajuster ces tarifs en fonction de l'évolution de l'IPC entre avril 2025 et juin 2026, qui s'élève à 1,02. Cette pondération permet de maintenir l'équilibre financier des services tout en assurant une tarification juste et équitable pour les usagers.

Les tarifs proposés pour l'année scolaire 2026/2027 sont les suivants :
- Prix d'un repas cantine : 3,13€
- Prix d'un repas enseignant, prix d'un repas intervenant extérieur au groupe scolaire : 6,28€
- Prix d'un repas personnel communal travaillant aux écoles : 3,13€
- Prix d'une étude surveillée (1h30 d'études + garderie + goûter) : 5,31€
- Forfait garderie du matin : 1,86€
- Forfait garderie du soir goûter compris : 2,81€
- Forfait garderie matin enfant personnel communal : 0,92€
- Forfait garderie du soir goûter compris enfant personnel communal : 1,41€
- Prix du forfait de dépassement horaire (de la garderie au-delà de 18h30) : 14,10€

Ces tarifs pourront évoluer en cours d'année scolaire en cas de forte évolution de l'indice IPC publié par l'INSEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/06/2025 fixant les tarifs des prestations de la régie multi-services pour l'année scolaire 2025/2026.
Considérant la nécessité de maintenir l'équilibre financier des services publics locaux tout en assurant une tarification juste et équitable pour les usagers.
Considérant l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'INSEE entre avril 2025 et juin 2026, qui s'élève à 1,02.
Considérant les coûts de fonctionnement des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- D'approuver les tarifs des prestations de la régie multi-services pour l'année scolaire 2026/2027 tels que présentés

dans l'exposé des motifs.
- De fixer les tarifs suivants à compter du 1er octobre 2026 :
- Prix d'un repas cantine : 3,13€
- Prix d'un repas enseignant, prix d'un repas intervenant extérieur au groupe scolaire : 6,28€
- Prix d'un repas personnel communal travaillant aux écoles : 3,13€
- Prix d'une étude surveillée (1h30 d'études + garderie + goûter) : 5,31€
- Forfait garderie du matin : 1,86€
- Forfait garderie du soir goûter compris : 2,81€
- Forfait garderie matin enfant personnel communal : 0,92€
- Forfait garderie du soir goûter compris enfant personnel communal : 1,41€
- Prix du forfait de dépassement horaire (de la garderie au-delà de 18h30) : 14,10€
- De prévoir une révision des tarifs en cours d'année scolaire en cas de forte évolution de l'indice IPC publié par l'INSEE.

Pour : 17
- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

Le secrétaire de séance,
Alexandre RICHOUX



Emis le 14/09/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 17/09/2026

Le Maire,
Albert DAVID

